

IRRIGATION : MODE OPERATOIRE DEPUIS VOTRE ESPACE PRO

- 1ERE ETAPE : DECLARATION PREALABLE DES PARCELLES IRRIGABLES (PAGE 2)
- 2EME ETAPE : DECLARATION DES PARCELLES IRRIGUEES (PAGE 7)

Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesdurhone.com

- 1ERE ETAPE : DECLARATION PREALABLE DES PARCELLES IRRIGABLES



Avant le 30 avril : **DECLARATION PREALABLE DES PARCELLES IRRIGABLES** –

Vous êtes habilités pour l'une des appellations suivantes : CDR / CDR Villages / Vinsobres / Vacqueyras / Tavel / Saint-Péray / Cairanne / Muscat de Beaumes de Venise / Beaumes de Venise / Châteauneuf du Pape / Crozes-Hermitage / Laudun / Lirac / Gigondas / Hermitage / Rasteau (vins tranquilles) et avez des parcelles avec un système d'irrigation en place.

A ce titre, depuis la récolte 2018, la réglementation relative à l'irrigation des vignes **impose la mise à jour de la déclaration préalable des parcelles ayant un dispositif d'irrigation mis en place.**

Nous vous invitons à établir ou modifier cette déclaration sur votre « espace pro » du site du Syndicat des CDR. **Cette déclaration est à réaliser une fois et est reconduite tacitement chaque année, sauf si de nouvelles parcelles sont à ajouter.**

i : pour les appellations Tavel et Rasteau, nous vous invitons à vous rapprocher de ces ODG respectives pour remplir la déclaration préalable des parcelles irrigables.

Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesduhone.com

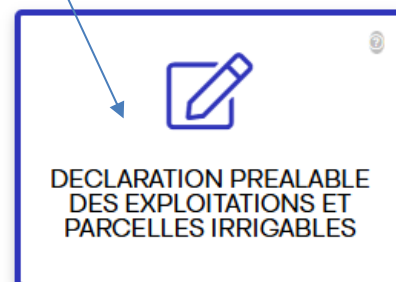
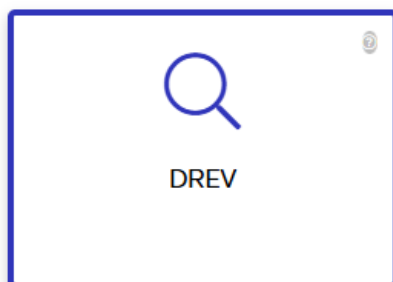
ETAPE 1 : CONNEXION A L'ESPACE PRO

La connexion à l'espace pro se fait depuis le site du Syndicat général des Côtes du Rhône, à ce lien : <https://www.syndicat-cotesdurhone.com/>, en cliquant sur « Espace Pro » :



Après avoir saisi vos identifiant/ mot de passe, cliquez sur « *Déclaration préalable des Exploitations et parcelles irrigables* » :

FAIRE UNE DÉCLARATION EN LIGNE



Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

[syndicat-cotesdurhone.com](https://www.syndicat-cotesdurhone.com)

ETAPE 2- AJOUTER LES PARCELLES IRRIGABLES :

Dans ces deux cas suivants, je dois ajouter des parcelles sur ma déclaration :

- J'ai installé un système d'irrigation pour la première année sur une ou plusieurs parcelles
- J'ai installé un système d'irrigation sur de nouvelles parcelles de mon exploitation

Eléments déclaratifs

Campagnes : 2026-2027  [Changer](#)

Veuillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Déclaration de pieds manquants 2026 Déclarer vos parcelles de pieds morts ou manquants. Démarrer la télédéclaration Saisir la déclaration papier Voir tous les documents	Déclaration de Récolte 2026 Votre déclaration n'a pas encore été récupérée. Pour la récupérer il vous suffit de démarrer la télédéclaration de votre déclaration de Revendication. Importer depuis Produane Saisir la déclaration Voir tous les documents	Revendication des produits 2026 Le Téléservice est fermé. Pour toute question, veuillez contacter directement l'ODG. Démarrer la télédéclaration Voir tous les documents
Parcelles irrigables / irriguées 2026 Identifier ou mettre à jour vos parcelles irrigables avant de déclarer vos parcelles irriguées 2026. Démarrer la déclaration « Irrigable » Voir tous les documents	Déclaration de Renonciation à Produire 2026 Identifier vos parcelles en renonciation à produire. Démarrer la déclaration Voir tous les documents	

Commencer la Déclaration « Irrigable ».

**Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône**

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesdurhone.com

1

Exploitation

2

Sélection des parcelles irrigables

3

Déclaration des parcelles irrigables

4

Validation

Exploitation

Merci de mettre vos données à jour en cas d'erreur ou de modification

N° CVI

8403603280

N° SIRET

783 204 027 00032

N° PPM

P19475200

Raison Sociale

SYNDICAT ODG DES VIGNERONS CDR

Adresse

MAISON DES VINS

Commune

AVIGNON

Code Postal

84918

Téléphone Bureau

04.90.27.24.24

Retourner à mon espace

Modifier

Continuer >

Vérifier vos coordonnées et cliquer sur « Continuer ».

1

Exploitation

2

Sélection des parcelles irrigables

3

Déclaration des parcelles irrigables

4

Validation

Parcelles irrigables sur votre exploitation

Merci d'indiquer vos parcelles irrigables en cliquant sur la ligne de la parcelle concernée.

AVIGNON

☒ Toutes les parcelles de cette commune sont irrigables

Lieu-dit	Section	N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surface ha	Irrigable ?
ROCHER DES DOMS	DK	853	Côtes du Rhône Rouge SYRAH N	2014-2015	0,0185	☒
ROCHER DES DOMS	DK	853	Côtes du Rhône Rouge GRENACHE N	2014-2015	0,0365	☒
ROCHER DES DOMS	DK	853	Côtes du Rhône Rouge CINSAUT N	2017-2018	0,001	☐
ROCHER DES DOMS	DK	853	Côtes du Rhône Rouge MARSELAN N	2017-2018	0,006	☐
ROCHER DES DOMS	DK	853	Côtes du Rhône Rouge COUNOISE N	2017-2018	0,003	☐

Cocher les parcelles irrigables.



Si les parcelles ne sont pas à jour, mettre à jour votre CVI. Pour cela, aller dans l'onglet « **Parcellaire** » et cliquer sur « **METTRE A JOUR VIA PRODOUANE** »

Cliquer sur « Continuer ».

Parcelles irrigables sur votre exploitation

Merci d'indiquer le type de matériel et de ressource utilisés sur chaque parcelle irrigable

AVIGNON

Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. (ha)	Type de matériel	Dupliquer les types
ROCHER DES DOMS	DK / 853	Côtes du Rhône Rouge SYRAH N	2014-2015	0,0185	Saisir un matériel À définir Aspersion Enterré Goutte à goutte Surface (rale, planche...)	↓
ROCHER DES DOMS	DK / 853	Côtes du Rhône Rouge GRENACHE N	2014-2015	0,0365		↓

Retourner à l'étape précédente

Enregistrer en brouillon

Continuer

A cette étape, choisir le type de matériel en place pour chaque parcelle irrigable déclarée.
Cliquez sur « Continuer ».

Validation des parcelles irrigables sur l'exploitation

Commune	Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. (ha)	Type de matériel
AVIGNON	ROCHER DES DOMS	DK 853	Côtes du Rhône Rouge SYRAH N	2014-2015	0,0185	Goutte à goutte
AVIGNON	ROCHER DES DOMS	DK 853	Côtes du Rhône Rouge GRENACHE N	2014-2015	0,0365	Enterré
Total superficie					0,0550	

Engagements

- ☒ Déclarer une parcelle comme irrigable ne vous engage pas à l'irriguer. Si vous procédez à une irrigation, vous devrez le déclarer — et cette parcelle ne pourra alors pas produire de VCI pour la campagne en cours.

Observations :

Retourner à l'étape précédente

Prévisualiser

Valider votre déclaration

Cocher l'engagement qui stipule qu'un VCI est impossible pour les parcelles qui seront irriguées.
Valider la déclaration.

- 2EME ETAPE : DECLARATION DES PARCELLES IRRIGUEES

Dès autorisation d'irriguer et jusqu'à la récolte*: **DECLARATION INDIVIDUELLE D'IRRIGATION** –

*sauf si arrêté préfectoral interdisant l'irrigation

Via la même plateforme que pour les parcelles irrigables, je renseigne les parcelles que je souhaite irriguer. J'anticipe et fais cette déclaration **48h au minimum avant irrigation**. Si je ne suis pas sûr d'irriguer, j'attends de l'être pour faire la déclaration.

Rappel : Le VCI (Volume Complémentaire Individuel) ne peut être constitué que sur les parcelles n'ayant pas été irriguées.

ETAPE 1 : CONNEXION A L'ESPACE PRO

La connexion à l'espace pro se fait depuis le site du Syndicat général des Côtes du Rhône, à ce lien :

<https://www.syndicat-cotesdurhone.com/>, en cliquant sur « Espace Pro » :



Rechercher...



ESPACE PRO AGENDA Mon compte

ADMIN~ ACTUS ÉCONOMIE - MARCHÉ~ NOS SERVICES~ RÉGLEMENTATION~ BIODIV~ RSE MAGAZINE~ PARTENAIRES



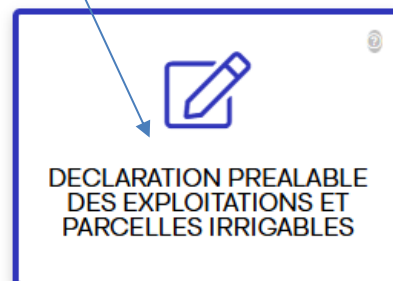
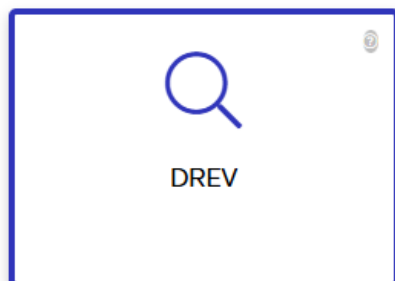
Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesdurhone.com

Après avoir saisi vos identifiant/ mot de passe, cliquez sur « *Déclaration préalable des Exploitations et parcelles irrigables* » :

FAIRE UNE DÉCLARATION EN LIGNE



Éléments déclaratifs

Campagnes : 2026-2027 [Changer](#)

Veuillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs

Déclaration de pieds manquants 2026

Déclarer vos parcelles de pieds morts ou manquants.

Démarrer la télédéclaration

 Saisir la déclaration papier

[Voir tous les documents](#)

Déclaration de Récolte 2026

Votre déclaration n'a pas encore été récupérée. Pour la récupérer il vous suffit de démarrer la télédéclaration de votre déclaration de Revendication.

 Importer depuis Produane

 Saisir la déclaration

[Voir tous les documents](#)

Revendication des produits 2026

Le Téléservice est fermé. Pour toute question, veuillez contacter directement l'ODG.

Démarrer la télédéclaration

[Voir tous les documents](#)

Parcelles irrigables / irriguées 2026

Identifier vos parcelles irriguées depuis votre [déclaration d'irrigabilité 2026](#).

Démarrer un « Irrigué »

[Voir tous les documents](#)

Déclaration de Renonciation à Produire 2026

Identifier vos parcelles en renonciation à produire.

Démarrer la déclaration

[Voir tous les documents](#)

Commencer la déclaration « Irrigué ».

Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesdurhone.com

Après avoir renseigné les parcelles comportant un dispositif d'irrigation (à faire avant le 30 avril), le récapitulatif des parcelles apparaît.

Identification des parcelles irriguées

AVIGNON

 Toutes les parcelles de cette commune sont irriguées

Lieu-dit	Section / N° parcelle	Cépage	Année plantat°	Surf. (ha)	Type de matériel	Irrigation?	Date de déclaration d'irrigation
ROCHER DES DOMS	DK / 853	Côtes du Rhône Rouge SYRAH N	2014-2015	0,0185	Goutte à goutte		
ROCHER DES DOMS	DK / 853	Côtes du Rhône Rouge GRENACHE N	2014-2015	0,0365	Enterré		

[Retour](#)

[Valider](#)

Pour déclarer l'irrigation d'une parcelle, cochez la colonne « Irrigation ? »

Valider.

NB : si je compte irriguer plusieurs fois une parcelle dans la saison, je ne ferai la déclaration qu'UNE seule fois (à date de la 1^{ère} déclaration).

NB 2 : En cas d'erreur, vous ne pourrez pas modifier les parcelles par vous-même. Merci de contacter une personne du syndicat général (service : gestion des données).

Syndicat des Vignerons
des Côtes du Rhône

6 rue des Trois Faucons - Cs 60093
84918 Avignon cedex 9 - France
Tél. 04 90 27 24 24

syndicat-cotesdurhone.com